

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : Kérat'Innov
Nom du dirigeant : Rosanna VALLA
Adresse site : 37 Avenue du Mistral, La Ciotat
Code Postal : 13600
Adresse du siège : 704 Avenue du Peymian, La Ciotat 13600
Numéro de téléphone :
Numéro SIRET : 53981009300028
Numéro SIRET du siège : 53981009300036
Code NAF : 1089 Z
Nombre de salariés : 11
Locataire :
Propriétaire :
Numéro contrat eau distribution publique : 1016955
Consommation annuelle : 8300 m³
ICPE : OUI/~~NON~~
Si OUI, rubrique(s) ICPE : En cours de déclaration.
Rubriques : 2221-2 ; 1450-2 ; 1185-2-b

2. Prescriptions techniques particulières :

Diagnostic du 29/11/2023 en présence de la S.E.M.

| Nature du rejet | Prétraitement | | | Gestion des déchets | |
|-----------------|------------------------|---|---|---------------------------|--|
| | Prétraitement existant | Entretien du prétraitement | Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc) | Déchets dangereux générés | Filaire d'élimination |
| Eaux de process | Décanteur | Conformément aux normes et prescription constructeurs | Contrôle biannuel des paramètres : DCO, DBO5, MES, Hydrocarbures, Azote global, Phosphore, pH | Non | <input checked="" type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input type="checkbox"/> DIS** |

*DIB (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

**DIS (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Traçabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son

délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.